PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 3 FÉVRIER 2026 (19 : 00)

Présents :
Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN, Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins;
Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Jérôme Urbain, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric TILMANT, Monsieur Benoît DEGHORAIN, Monsieur Laurent ARMAN, Madame Marie Claude KLENNER, Madame Natacha LEROY, Monsieur Frédéric Maghe, Monsieur Vincent Noteboom, Monsieur Alexandre Rombaut, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Arno DUPORTAL, Monsieur Jacques GOSSUIN, Monsieur Patrice LAÏ, Monsieur Davy FIORDALISO, Madame Valeri CORDISCO, Madame Âaziza JEDY, Monsieur Cédric LECOCQ, Madame Roxane GROETEMBRIL, Monsieur Jean GIGOUNON, Madame Aurore ROMANI, Madame Hélène HARVENGT, Conseillers;
Monsieur Guillaume SOMERS, Directeur Général;

Conseil communal du 3 février 2026

à 19h00

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

Excusée pour ce point :
Madame Natacha LEROY, Conseillère;

1. Notification de l’approbation après réformations des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l’exercice 2025 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 13 novembre 2025, par laquelle le Conseil communal a voté la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025, a été approuvée après réformations par le Vice-président et Ministre du territoire, des infrastructures, de la mobilité et des Pouvoirs Locaux.

Prise de connaissance

Excusée pour ce point :
Madame Natacha LEROY, Conseillère;

2. Notification de l’approbation après réformation du budget de l'exercice 2026 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 16 décembre 2025, par laquelle le Conseil communal a voté le budget de l'exercice 2026, a été approuvée après réformation par le Vice-Président et Ministre de la Tutelle.

Prise de connaissance

FISCALITE

Excusée pour ce point :
Madame Natacha LEROY, Conseillère;

3. Notification de la réception de la Tutelle générale d'annulation concernant la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour les exercices 2026 à 2031.

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 13 novembre 2025 par laquelle le Conseil communal vote le règlement concernant la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour les exercices 2026 à 2031, a été réceptionnée par le Ministre des Pouvoirs locaux.

Prise de connaissance

Excusée pour ce point :
Madame Natacha LEROY, Conseillère;

4. Notification de la réception de la Tutelle générale d'annulation concernant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier pour les exercices 2026 à 2031.

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 13 novembre 2025 par laquelle le Conseil communal vote le règlement concernant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier pour les exercices 2026 à 2031, a été réceptionnée par le Ministre des Pouvoirs locaux.

Prise de connaissance

Excusée pour ce point :
Madame Natacha LEROY, Conseillère;

5. Notification - Approbation des règlements taxes et redevances pour les exercices Exercices 2026 à 2031 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que les délibérations du 13 novembre 2025, par lesquelles le Conseil communal vote les règlements taxe et redevances se rapportant aux exercices 2026 à 2031 inclus, sont approuvées par le Ministre en charge des Pouvoirs Locaux.

Prise de connaissance

Madame Natacha LEROY entre en séance avant la discussion du point.

6. Contrat n° 26/005 BCSS / VILLE DE BINCHE relatif à la communication de données à caractère personnel par la Banque Carrefour de la sécurité sociale - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le contrat n° 26/005 relatif à la communication de données à caractère personnel par la Banque Carrefour de la sécurité sociale à la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

7. Notification - Règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2026 exécutoire par expiration de délai - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 16 décembre 2025 par laquelle le Conseil communal vote le règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets

ménagers et assimilés de l'exercice 2026, est devenue exécutoire par expiration du délai en date du 20 janvier 2026.

Prise de connaissance

REGIE FONCIERE

8. Notification de l'approbation de la modification budgétaire n° 1 - Exercice 2025 - Prise de connaissance

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2025 de la Régie Foncière communale est approuvée, telle qu'arrêtée par le Conseil communal en date du 13 novembre 2025.

Prise de connaissance

9. La maison de Laïcité - Approbation de la convention.

Le Conseil communal est invité à approuver la convention d'occupation à titre précaire, entre la Ville de Binche et la Maison de Laïcité pour un bien sis Place de l'Europe 7 à 7131 Waudrez.

Monsieur Cédric Lecoq :

« Concernant ce point pour la Maison de la laïcité, nous demandons au Collège s'il est possible de reporter le point à un autre Conseil communal, parce que nous avons eu vent que la Maison de Laïcité n'aurait pas eu le temps, malheureusement, de vous communiquer certaines de leurs remarques, dans un esprit constructif, bien sûr, et comme ça fait plus de 45 ans qu'ils sont actifs dans notre belle cité, donc c'était pour vous interpeller sur ce point. »

Monsieur Laurent Devin :

« Je ne sais pas si le vent est une brise légère ou une bourrasque. Je ne sais pas. Vous avez eu vent de quoi concrètement ? »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Concrètement, ils nous ont dit qu'ils avaient deux ou trois petites remarques dont ils souhaiteraient vous faire part et qu'ils n'étaient pas au courant que ça passait aussi au Conseil communal. Ils s'en excusent aussi mais ils demandent s'il est possible de reporter le point et de vous faire part à ce moment-là de ces remarques. »

Monsieur Laurent Devin :

« Rétroacte : 09 décembre, réunion entre la Ville, Monsieur le Directeur Général, ici présent, Monsieur l'Echevin des associations, Monsieur Thomas Beaujean et la Maison de la Laïcité, à savoir sa Présidente et son administrateur. Le 11 décembre, envoi de la convention pour approbation par la Ville, à la Maison de la Laïcité. Cette dernière disposait d'un délai jusqu'à mi-janvier pour réagir. Il n'y a eu aucune réaction. Le 2 février au soir, la Présidente de la Maison la Laïcité contacte Monsieur l'Echevin pour lui faire part de son désaccord sur un point, le délai de résiliation, de remarques sur d'autres points, occupations exclusives, plans des locaux mis à disposition, ainsi que d'une question relative aux normes incendie, responsabilité et charges des

travaux. Vous connaissez les montants engagés par la Ville de Binche pour mettre à disposition ce local à la Maison de la Laïcité. Sur les problèmes soulevés, la Maison de la Laïcité exprime son désaccord sur l'article 5. L'association souhaite un délai de résiliation d'un an en lieu et place de 90 jours. Le souhait de la Maison de la Laïcité, qu'il soit mentionné une occupation exclusive des locaux du rez-de-chaussée, l'article 2 stipule que le bâtiment est mis à disposition de l'occupant. La Maison de la Cité souhaite que la surface et le plan des locaux mis à disposition soient joints à la Convention. L'objet de la convention, la Ville, propriétaire du bien ci-après décrit, cède usage à titre précaire, le rez-de-chaussée du bâtiment ainsi que le jardin dénommé la Maison de la Laïcité. La Maison de la Laïcité s'inquiète de savoir si les travaux liés au respect des normes incendies sont à charge du propriétaire. C'est la Ville qui s'en occupe. Effectivement, en la matière, je pense qu'on aurait pu répondre à l'ensemble des problèmes soulevés. Au bout d'un mois et quatre jours, c'est-à-dire trois semaines avant que l'on se voie, je pense que chacun a eu le temps et je pense qu'il est mieux pour la maison de la Laïcité aujourd'hui, qu'on puisse voter cela, libre à chacun, après de dénoncer la Convention, s'il le souhaite.
Une remarque, monsieur Lecoq? »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Non, vous avez répondu à la plupart des questions à la Maison de la Laïcité. J'en prends acte. »

Pour: 29
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

10. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 4ème trimestre 2025 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le 4ème trimestre 2025, en date du 31 décembre 2025. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 150.415,61 €

Prise de connaissance

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

11. Acquisition d'un bras de débroussaillage pour le tracteur agricole du Service des Travaux - Approbation des conditions et du mode de passation

Dans le cadre du marché « Acquisition d'un bras de débroussaillage pour le tracteur agricole du Service des Travaux », le Conseil communal est invité à :
- approuver le cahier des charges N° 3542 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un bras de débroussaillage pour le tracteur agricole du Service des Travaux". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 99.485,00 € hors TVA ou 120.376,85 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 421/743-98 (n° de projet 20260034).

Accord à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

12. Subvention Région wallonne - Maintien de deux agents constatateurs communaux à temps plein - Décision 2026

Le Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement a élaboré une procédure d'octroi et de liquidation des subventions visant à soutenir l'engagement ou le maintien de l'engagement d'agents constatateurs en matière environnementale [Subvention visée aux articles D.151 et R.107 du livre Ier du Code de l'environnement tel qu'en vigueur à partir du 1er juillet 2022].
Afin d'obtenir la subvention précitée, le Conseil communal est invité à décider du maintien en fonction de deux agents constatateurs à temps plein durant l'année 2026.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

13. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Création de 2 demi-emplois d'institutrice maternelle à partir du 18 novembre 2025 dans 2 implantations des écoles fondamentales officielles subventionnées de la Ville de Binche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 08 décembre 2025, point n°20, par laquelle il est invité à procéder à la création de 2 demi-emplois d'institutrice maternelle, à partir du 18 novembre 2025, à l'implantation de la rue des Arquebusiers, 41 à 7130 Binche (Binche 3) et à l'implantation de la rue des Écoles, 9 à 7133 Buvrinnes (Binche 4).

Accord à l'unanimité

14. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Organisation de l'enseignement maternel du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 08 décembre 2025, point n°21, par laquelle il est invité à prendre acte de la nouvelle répartition des emplois dans l'enseignement maternel du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

15. Enseignement de promotion sociale - Année scolaire 2024-2025 - Organisation des cours - Décision

Le Conseil communal est invité à procéder à l’ouverture des différentes unités de formation composant les cours de l’Institut Supérieur Plus Oultre pour l’année scolaire 2024-2025.

Accord à l'unanimité

ENERGIE

16. Prime énergétique accordée par la Ville pour l'installation d'un système de chauffage au pellet - Règlement d'octroi 2026

Une prime est accordée par la Ville aux citoyens pour l'installation d'un système de chauffage au pellet. Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le règlement d'octroi de cette prime.

Accord à l'unanimité

SPORTS ET JEUNESSE

17. Octroi d'une provision de trésorerie au Service des Sports pour la sécurisation des événements sportifs de l'année 2026 - Décision

Pour le bon fonctionnement de la sécurisation des événements sportifs organisés sur le territoire de la Ville de Binche durant l'année 2026, le Service des Sports demande l'octroi d'une provision de trésorerie de 2500 € pour permettre le défraiement des signaleurs le jour de l'événement. Le Conseil communal est invité à statuer sur cette demande.

Accord à l'unanimité

18. Sport sur Ordonnance - Approbation

Le Conseil Communal est invité à valider la convention avec l'ASBL Sports sur Ordonnance relative à la création d'un dispositif à Binche.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

19. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 16 décembre 2025.

DIVERS :

Monsieur Jérôme Urbain :

Monsieur le Bourgmestre, dans le cadre de l'organisation d'activités et de manifestations sur le territoire de Binche, j'ai pu personnellement constater que les exigences imposées aux exploitants privés en matière de permis d'environnement, de capacité d'accueil et d'avis préalable du service incendie sont particulièrement strictes. Cette rigueur est évidemment légitime au regard des enjeux de sécurité, mais elle soulève chez moi des questions de transparence et d'égalité de traitement entre acteurs privés, associatifs et pouvoirs publics. Les événements récents survenus en Suisse rappellent tragiquement à quel point les normes de sécurité dans les bâtiments accueillant du public ne sont pas une simple formalité administrative, mais une nécessité absolue pour la protection des personnes. A l'approche de la période particulièrement chargée en festivités carnavalesques rassemblant un grand nombre de citoyens et d'invités dans différents bâtiments communaux, il est légitime de se demander si les conditions de sécurité appliquées sont claires,

homogènes et suffisantes. Il en va évidemment directement de la sécurité des participants, qu'il s'agisse du public, des organisateurs ou encore des invités, par exemple au dîner officiel organisé notamment au Kursaal ou à la réception à l'Hôtel de Ville. Dans ce contexte, je voudrais obtenir, et je ne vous le demande évidemment pas maintenant, ma question peut avoir réponse plus tard, parce que la liste est quand même exhaustive. Je souhaite obtenir les informations précises sur les points suivants. Liste et consultation des permis de déclaration d'environnement des bâtiments publics. Pouvez-vous me communiquer pour l'ensemble des bâtiments publics communaux susceptibles d'accueillir des manifestations, notamment l'Hôtel de Ville, le Kursaal, les salles communales, les salles d'école utilisées régulièrement comme salles de fête, la liste exhaustive des bâtiments concernés, pour chacun, le type d'autorisation environnementale permis aux déclarations. Si c'est une classe 2 ou une classe 3, en fonction du nombre de personnes qui sont accueillies, la date des permis, les durées de validité, les conditions d'exploitation liées à l'accueil du public, capacité maximale, prévention incendie, installation autorisée. Le contrôle des bâtiments publics, pour ces bâtiments, je voudrais savoir quels sont les contrôles effectifs réalisés en matière de sécurité incendie et de capacité d'accueil. Par quels services? Selon quelle fréquence? Sur quel rapport ou de quel avis? Si ces documents sont consultables et selon quelles modalités. Je voudrais également avoir la grille de lecture pour l'exigence d'un avis du service incendie. Est-ce que vous pouvez préciser les critères objectifs qui déclenchent la demande d'un passage ou d'un avis du service incendie avant un événement, nombre de personnes, configuration des lieux, installation temporaire, activités prévues, etc. Si ces critères sont strictement identiques lorsque l'organisateur est soit un opérateur privé, soit une ASBL, soit la ville elle-même. Et le cas échéant, est-ce que vous pourriez me dire ou me justifier quelles sont les différences de traitement, ou en tout cas comment sont traités les différents intervenants. Information et prévention. Est-ce que la ville envisage éventuellement de mettre à disposition un document synthétique et public reprenant clairement les règles applicables à l'organisation de manifestations dans les bâtiments communaux afin de garantir à la fois la sécurité des personnes et l'égalité de traitement entre tous les organisateurs. Je vous remercie. »

Monsieur Alexandre Rombaut :

« D'abord une petite remarque en information et ensuite mon point, mais qui sera un peu lié au premier. C'est peut-être plus pour Monsieur le Bourgmestre et Monsieur Van Houter, respectivement en tant que Chef de la police, est pour la mobilité. Je redescends ce soir de la gare vers 18 heures et je me retrouve face à un camion. Heureusement que je suis sur le trottoir, rue de Robiano, qui est ouverte à contresens entre 6 heures et 17 heures. Sauf qu'il était presque 18 heures à ce moment. Les camions ne sont plus censés remonter par-là, donc ce serait peut-être bien de refaire un rappel, je suppose qu'ils venaient du chantier des Académies. Naturellement, un camion qui doit remonter toute la rue de Robiano n'arrive pas à du 10km/h. C'était plutôt impressionnant. Surtout qu'une autre voiture arrivait en contresens. Donc peut-être un petit rappel à l'ordre des différents intervenants sur le chantier. Je crois que ce ne serait pas trop mal en termes de sécurité. Justement, un peu lié finalement à ce point. On approuvait justement le PV tout à l'heure, donc c'était bien pour confirmer effectivement, quand il y a des travaux qui se déroulent en hiver ou en automne, comme vous le disiez au mois de décembre, c'est boueux. De la même façon, quand il y a un charroi qui passe sur un trottoir qui est un peu défoncé, il s'écroule.
Voilà. Malheureusement, il ne fallait pas être devin pour le prédire pour une fois, mais plus sérieusement, ça fait pile poil un mois entre le moment où on en parle et où le trottoir s'effondre un peu. Ça fait en fait déjà depuis le mois de mai que la riveraine en question alertait Monsieur Labar et le service des travaux. En mai puis en juillet aussi, sans réponse. La réponse apportée à ma question en décembre interpelle. On parle de boue, on parle de potelet, on menace, il y a un risque de mise à sens unique de la rue, on ne répond pas vraiment à la problématique. Dans le sens de votre réponse, on ne prend pas trop au sérieux, finalement, une intervention concrète de sécurité et des craintes légitimes des riverains. Ça m'ennuyait un peu dans la forme, votre réponse. Avant l'intervention de la société pour réparer le trottoir, on a placé des Nadars juste

après. Les Nadars, en deux jours, je les ai vus, elles étaient à terre. Heureusement, maintenant, entre-temps, on nous a mis deux beaux blocs blancs. C'est très pratique. Ça ralentit un peu la circulation. C'est plus pratique qu'esthétique, mais au moins maintenant ça va réduire la vitesse d'arrivée, on va éviter de remonter sur ce trottoir qui vient d'être refait, donc ça c'est pas mal. L'autre point qui me posait un peu question, c'était plus sur le fond, c'est votre réponse. Au final, après avoir tourné autour du pot, c'est « on va aller voir ». On va aller voir très bien. Alors où en est-on maintenant ? Parce que Monsieur Labar a quand même été interpellé dès le mois de juillet, on transfère en commission de mobilité et de sécurité, il n'y a pas de nouvelles, apparemment, qui circulent. Et donc voilà, vous êtes allé voir, je suppose. Moi, j'aimerais bien qu'on me communique justement le rapport de cette visite, finalement, et l'avis du Service des travaux sur l'état du trottoir à partir du moment où ce problème a été signalé. Le trottoir s'effondre quand même un mois plus tard, alors que ça fait quand même un moment que la situation est connue, ça aurait pu être autrement dramatique. Alors maintenant, vous savez, je ne me lève pas spécialement le matin pour enquiquiner la majorité, pour poser des questions en me disant Qu'est-ce que je vais faire ? Il va bien falloir les ennuyer. Non, généralement j'étudie mes dossiers, j'étudie les chiffres. Au CPAS, on fait ça presque toutes les semaines, comme je le disais. J'écoute parfois des demandes de citoyens, je les relaie. Je ne viens pas avec ma petite problématique de trottoir qui était en face de chez moi. Non, c'est vraiment une inquiétude de sécurité pour tout le monde. Donc j'étais un peu vraiment sur ma faim déjà de cette réponse qui avait tourné un peu de gloubi-boulga autour de… Je tourne autour, je fais un bon mot finalement plus que sur le fond. Je voulais attirer votre attention sur le sujet. On n'est pas là pour vous ennuyer. Vraiment, je pense que dans les réponses, parfois, il y a un peu plus de fond à mettre. Donc voilà, j'aimerais bien avoir le rapport de visite de cette visite que vous étiez censé faire et voir ce qui en était ressorti justement. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Voilà, je voulais simplement interpeller le Collège par rapport aux coursives, au faubourg du Posty, face au numéro 21. Je sais déjà que je vais parler, que je prêche des convaincus, que vous êtes amoureux de notre cité. En fait, ce sont des coursives qui donnent accès aux anciennes latrines. Ça fait partie de notre patrimoine. Et j'ai été interpellé par rapport à ça parce qu'elles sont en train de tomber un peu en ruine. Les talents du Service travaux ne manquent pas, on l'a vu lors de la réalisation des sapins lumineux. J'ai encore souligné ce talent dans la réalisation de ces sapins. Il y a des talents dans notre Commune qui peuvent réaliser cette réparation que nous pensons à moindre frais, mais qui soient aussi jolis que ce qu'ils ont déjà pu réaliser dans le passé. Et donc voilà, ma question est la suivante est-ce qu'il est possible de prévoir, lors d'un prochain Conseil communal, d'estimer un montant et de prévoir un délai en sachant très bien que vous avez le carnaval, qu'il y a d'autres tâches en ce moment, mais afin de pouvoir prévoir en fait la rénovation de la coursive, et qui est un aspect assez unique de notre Commune, parce que ce sont des anciennes latrines. Ça fait partie aussi de la richesse du tourisme de notre belle cité. J'avais une deuxième question concernant la Place de Leval. Je tiens d'abord à souligner qu'il y a une grande avancée par rapport à la première version du projet où on partait de 12 places de parking. C'est un point essentiel pour eux. J'ai vu la dernière version, on est passé à 48 places, donc on a vraiment un pas qualitatif qui a été franchi et une écoute. Donc je tiens d'abord à saluer cette écoute. Mais voilà, il reste 2-3 petits points de détail pour pouvoir justement arriver vraiment à l'unanimité où tous les gens et les riverains et les commerçants seraient d'accord avec cette version. Ça concerne en fait l'îlot qui est en face du café Le Cercle, en fait, il y a un îlot de ralentissement. Ils ont proposé deux solutions, soit d'une ouverture beaucoup plus large en face du cercle, pour deux raisons : ils ont le brasseur qui vient aussi livrer, donc ça complique la livraison. Et pour l'activité carnavalesque lors du carnaval et lors de la ducasse ils utilisent beaucoup plus d'espace entre le passage piéton. Je sais que vous êtes au courant de ces plans. Et alors ils ont proposé aussi plusieurs pistes pour pouvoir aller chercher peut-être encore 13 ou 15 places de parking et donc voir si c'est possible aussi. Je sais que vous n'allez peut-être pas me donner une réponse aujourd'hui, mais lors d'un prochain Conseil communal éventuellement, on est désireux d'avoir des solutions. »

Madame Aurore Romani :

« Nous souhaitons attirer votre attention sur le problème de stationnement dans la rue Salvatore Allende. Au niveau du CPAS, les riverains rencontrent de plus en plus en plus de difficultés pour trouver une place pour se garer. Il y a beaucoup d'activités dans ce quartier qui est positif : Masaber, CPAS, b-post, foot, école. C'est pourquoi il est important que tous les riverains, tous les travailleurs de ce quartier et les acteurs du foot puissent avoir des places de parking en suffisance. Chaque place, en plus, est un pas dans le sens. Nous comprenons que la rue appartient à tout le monde, mais lorsqu'une dizaine de places doit suffire au double d'habitations, la situation devient compliquée. Serait-il possible d'optimiser l'aménagement des places de stationnement, par exemple, tracer des zones de parking afin d'inciter les conducteurs à se garer correctement et gagner ainsi de la place, envisager ou tracer sur le petit parking de l'école communale pour aussi optimiser les places ou optimiser les places de parking de l'Agora afin de permettre éventuellement un stationnement plus ordonné et augmenter légèrement le nombre des véhicules pouvant s'y garer. Et enfin, prévoir des emplacements spécifiques pour les travailleurs du CPAS et les véhicules des facteurs qui permettraient peut-être de libérer au maximum l'espace devant les habitations des riverains. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci, Madame Romani.
Alors, la première intervention, Monsieur Urbain, j'ai lu toute la liste, j'imagine votre ire, si tout le monde n'est pas considéré de la même manière et qu'on se sent personnellement visé. Je le devine dans vos propos. Alors il y a plusieurs catégories qui peuvent être envisagées. Vous prenez le drame de Crans-Montana comme référence.
Une première demande est par rapport aux bâtiments publics. J'ai vu que Monsieur le Directeur général a pris note et j'imagine que vous allez scruter tout cela très scrupuleusement parce qu'il faut porter le fer en la matière. Il y a une deuxième catégorie de bâtiments qui sont des bâtiments privés. Comment ça se passe ? A l'ouverture d'un bâtiment, il y a une visite des pompiers. S'il y a un changement d'occupant, il y a une visite des pompiers. Et si c'est le même, au bout de 5 ans, il y a des accords d'ouverture moyennant certaines conditions. C'est possible une fois, c'est possible une deuxième fois, c'est possible une troisième fois, mais après c'est tout. En la matière, ici, on a pris les devants, évidemment, par rapport à des situations connues des services incendie, connues de la Ville parce qu'un registre est pris, et donc je vais rencontrer demain, par exemple, je crois que j'en suis à 6 locataires/propriétaires de café à Binche. Je les rencontre pour m'assurer qu'ils ont bien compris ce qui était dans le rapport incendie et pouvoir envisager la suite. Un autre cas est un projet, je vais prendre celui de la gare, que vous connaissez bien. Le propriétaire, ce n'est pas n'importe qui, c'est la SNCB. La Ville en la matière a reçu une demande. Nous, on se réjouit d'avoir un lieu où les Gilles puissent aller prendre le petit déjeuner, où il y a des activités qui s'y déroulent. Il se fait que le propriétaire, c'est la SNCB. La SNCB gérée par des personnes que vous connaissez, entre autres, particulièrement bien. Et là, il y a une demande particulière de sécurisation du bien qui est communiquée par la SNCB en sa qualité de propriétaire et qui s'ajoute aux autres exigences précédentes applicables à ce type de lieux. Est-ce qu'on aurait vu à la Ville avec plaisir s'ouvrir cela, oui. Comme on le voit par exemple au Collège, il y a des petits déjeuners qui se prennent, tout ce qui est positif, on le soutient. Je comprends dans votre intervention qu'il y a une difficulté par rapport à ça, sachez qu'en la matière, ça ne vient certainement pas de la Ville de Binche. Il va y avoir des suites à tout ça, inévitablement dans les jours qui viennent.
Sur l'effondrement du trottoir, Monsieur Labar, vous avez la parole. »

Monsieur Philippe Labar :

« Voilà. Monsieur Rombaut, nous n'avons pas entendu de juillet à maintenant pour nous rendre compte du souci à cet endroit. Néanmoins, ce que je peux vous dire, c'est qu'à cet endroit est passé un camion de 30 tonnes. L'endroit n'est pas prévu pour faire circuler un camion de 30 tonnes. Les services techniques sont intervenus rapidement en la matière lorsqu'il y a eu un effondrement. A partir de ce moment-là, nous avons pu voir ce qui se passait en sous-sol. Nous ne pouvions pas le voir avant l'intervention et le passage de ce camion. Pour autant, la Ville de Binche avait fait suite aux inquiétudes de la riveraine et avait même sollicité une visite de la SWDE s'agissant d'une crainte de fuite d'eau sur le réseau. Tout a été fait. Aujourd'hui, nous maintenons le dispositif de plots pour éviter que de nouveau un camion de 30 tonnes y passe dessus, à un moment donné, il faudra enlever ce dispositif, mais nous verrons par la suite comment nous allons pratiquer pour empêcher le passage de véhicules sur le trottoir. »

Monsieur Alexandre Rombaut :

« Eh bien, c'est un bon début d'information.
Ce que je trouve dommage, c'est qu'il n'y ait pas eu, malgré l'interpellation, un retour, en tout cas, vers un riverain qui s'inquiète, à juste titre, premièrement, et deuxièmement, et je revenais un peu sur l'intervention du 16 décembre. Moi, j'aimerais bien avoir le rapport de visite parce qu'on nous répond en Conseil communal le 16 décembre qu'on va aller voir. On va aller voir, moi j'aimerais bien savoir si on a été voir entre le 16 décembre et le 16 janvier, et ce qui a été dit à ce moment-là et quel avis a été éventuellement remis par le service parce que j'entends bien que la voirie n'est pas faite pour des camions de 30 tonnes, mais je suppose qu'on savait quand même que des camions de 30 tonnes allaient passer par là pour le chantier qui allait intervenir. Donc gouverner c'est aussi prévoir. »

Monsieur Philippe Labar :

« Comme je vous le disais, Monsieur le Bourgmestre, si vous le permettez. La voirie est bien prévue pour un camion de 30 tonnes, mais le trottoir n'est pas prévu pour un camion de 30 tonnes. Et donc vous aurez finalement un rapport en la matière, prévu par le service des travaux, service technique, et donc vous aurez ça incessamment sous peu, ou au prochain Conseil communal. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Lecoq, pour les coursives, on vous répondra la fois prochaine.
Pour la place de Leval la réunion a eu lieu. Je veux dire tout un chacun était invité : les responsables des commerces environnants, les riverains, les responsables du folklore. Il y a eu un échange avec les maraîchers et avec les associations et les forains participant à la kermesse de Leval. Donc ça a été fait et tout cela doit être pris en considération au niveau du dossier. Sur la rue Salvadore Allende au stationnement, je vous remercie pour votre intervention. Madame Romani, on a eu la rencontre citoyenne, on a eu plusieurs remarques sur les voitures qui se croisaient, qui allaient sur les trottoirs notamment et donc on est en train de compulser tout cela et de voir en matière de mobilité ce qu'il y a lieu de faire en la matière, et je vais inviter Monsieur le Premier Echevin à compléter mon propos pour la mobilité. Merci. »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Merci. En effet, je peux répondre en partie, mais il faut se rendre compte quand même de certaines choses qui ont été demandées et qui ne sont pas possibles. Par exemple, dans le parking de l'Agora, comme vous l'appelez, c'est du gravier. Tracer des lignes blanches dans du gravier, ce n'est pas possible. On ne sait pas délimiter des emplacements dans un endroit où il n'y

a pas de limite, donc c'est très compliqué. Ensuite, parking de l'école, oui, on peut le faire, mais ça ne fait pas gagner de place. J'ai eu la même idée sur la voirie, mais ce n'est pas une bonne idée. Je vous explique tout de suite pourquoi, quand on délimite des places individuelles de parking, on doit respecter une distance qui est plus élevée que la distance réellement occupée par les véhicules quand ils se garent bien. Alors, là où ça a un intérêt de les séparer, c'est qu'on a des toutes petites zones de stationnement, trois ou quatre places, notamment quand il y a un emplacement PMR délimité dans cette zone, puisqu'un emplacement PMR, lui, doit avoir une place fixe et donc il faut le mettre de façon intelligente pour qu'il ne mange pas deux places. Si on le met en plein milieu d'une zone, on est en décalé. Dans les toutes petites zones, ça a du sens. Dans les longues zones de 10, 15, 20 voitures, diviser, en fait, ça fait perdre des places au final, puisqu'on doit respecter 6 m alors que des voitures peuvent n'en occuper que cinq si elles se garent bien. Il faut vraiment à chaque fois bien penser à l'endroit où on le fait. Souvent, la demande, c'est de pouvoir se remettre sur les trottoirs alors que c'est ce qu'on ne veut pas. Il faut pouvoir réfléchir à ça aussi.
Je n'ai pas dit que c'est ce que vous avez dit, mais je sais que certains riverains le font, opposer certaines occupations alors qu'elles ne se font pas en même temps. Si on prend, par exemple, la Poste, c'est quelque chose que je connais assez bien, elle loue en partie des emplacements pour une partie de son personnel. Elle n'est pas obligée de le faire mais il y a des emplacements qui sont un peu plus loin qu'elle loue. L'occupation à l'école, ce n'est pas la même que celle de la poste, et ce n'est pas la même que le foot, ni le CPAS, puisque la plupart des agents du CPAS ne sont déjà plus là, et ceux de l'école, ils ne sont plus là non plus. Il y a, à un moment donné, une limite physique, c'est que l'espace, je ne sais pas l'agrandir et je ne pense pas que ce soit lié à des gens qui viennent occuper alors qu'ils ne devraient pas être là, mais c'est parfois des petits moments où, aussi, les gens n'ont plus la patience parfois d'attendre ou de faire 50 mètres. On ne parle pas de personnes handicapées, on parle de citoyens normaux. Dans cette zone, il y a du parking. Il faut juste parfois accepter que ce ne soit pas devant chez soi. C'est quand même le cœur de Leval, où il y a un concentré d'activités sociales principalement, puisqu'on parle d'un service CPAS, de services sportifs et scolaires, ainsi que le PCS qui est également là-bas, mais avec des occupations à des temps différents. Alors, je ne dis pas qu'il n'y a jamais de problème. Ce n'est pas du tout le cas. Je ne suis pas en train de dire ça. Le parking, par exemple, est régulièrement rechargé en gravier parce que c'est souvent ça aussi qui fait. C'est l'état en lui-même du parking qui pose problème avec des gens qui, du coup, mordent de plus en plus là où ils ne doivent pas et donc détériorent le parking. Mais je ne pense sincèrement pas que la division que vous souhaitez va régler le problème. Je pense qu'au contraire, elle risque de l'accentuer. Par contre, si demain, dans des petites poches, il y a des emplacements PMR qui sont réalisés parce que la population évolue, ce sera peut-être à réfléchir sur les petites parties avant et après, mais sinon sur une longue poche. D'ailleurs, vous pouvez le constater, ça ne se fait quasi nulle part pour cette raison-là. Pas pour économiser la petite ligne de peinture. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci Monsieur le Premier Echevin. Une réplique Madame Romani? »

Madame Aurore Romani :

« Alors par rapport à l'Agora, on s'était posé que des questions s'il n'y avait pas moyen de mettre par exemple, des plots, des blocs pour séparer et pouvoir optimiser les places. Parce que quand on y va, avec la manière dont les voitures se garent, de la place, on peut facilement en gagner et pas juste deux places, en fait. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci Madame Romani. Voilà qui épuise la séance publique. Je vous remercie. »

Le groupe MRCI, concernant la séance huis-clos, indique que l'ordre du jour communiqué dans le mail de convocation, ne contenait pas de point en huis clos.
Monsieur Devin indique qu'il s'agit d'une erreur dans la convocation ; qu'en conséquence, aucun point ne sera délibéré en huis-clos à cette séance et les points seront délibérés lors de la prochaine séance.

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

Le Secrétaire, Le Président,

Guillaume SOMERS Laurent DEVIN